



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/03/2021	31/03/2021	2021-5261

## 1. Intitulé du projet

Construction d'un entrepôt logistique de 5 cellules dont 1 possible en froid positif dans le parc d'activité existant Tounebride 4 à La Chevrolière (44).

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
R122 : -Rubrique 1.a ICPE : 1510 régime Enregistrement -Rubrique 39 a : emprise supérieure à 10000m <sup>2</sup>	+ Rubrique 39.a annexe R122-2 : Création d'un bâtiment de 31500 m <sup>2</sup> d'emprise au sol +Loi sur l'eau : - Rubrique 2.1.5.0 : non concerné car la loi sur l'eau a été gérée à l'échelle de la ZAC. - Non concerné : Rubrique : 3.2.3.0 : Bassins existants. (Le Parc d'activité : (A)Autorisation 2.1.5.0 et (D) Déclaration 3.2.3.0 du 12/11/2012) +ICPE 1510 Régime Enregistrement.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'insère au sein du Parc d'activités Economiques de Tournebride à la Chevrolière (44) : existant-60ha. L'extension n°4 (+31ha) du parc en partie sud jusqu'à la RD 62 a fait l'objet d'une étude d'impact accompagnant la procédure DUP en Juin 2011 et d'une procédure Autorisation Loi sur l'eau 2.1.5.0 et déclaration 3.2.3.0 : arrêté du 12/11/2012.

Le projet consiste à la construction d'un entrepôt logistique de 5 cellules d'environ 6000 m<sup>2</sup> unitaire de surface.

Le projet est conçu pour pouvoir être occupé 2 exploitants différents.

L'entrepôt est accompagné des aménagements annexes suivants :

- Locaux techniques (Local Sprinkler, chaufferie, TGBT, etc.),
- 2 Blocs bureaux/locaux sociaux
- Voiries : PL et VL sur le pourtour de l'entrepôt
- Places de parkings attente PL (6) + 2 zones de parkings VL (190 places)
- Réseaux et bassins pour assurer la rétention des eaux d'extinction en cas de sinistre
- Utilisation du bassin EP existant au nord selon les dispositions du Parc d'Activité: zones d'infiltration des eaux pluviales.

## 4.2 Objectifs du projet

La société VIRTUO est spécialisée dans le développement de projets de bâtiments logistiques. Cherchant à la forte demande locale, elle dispose de la maîtrise foncière d'un terrain d'une surface d'environ 6,4 ha au sein du "PARC d'ACTIVITES DE TOURNEBRIDE" : Lotissement 4, situé à proximité directe de la RD 178.

Le projet consiste en la création d'un entrepôt de 5 cellules de stockage (dont 1 qui pourra être exploitée en froid positif). Il répond à un besoin exprimé de la part d'entreprises déjà localement implantées sur la zone d'activité (notamment l'un des utilisateurs exploitera 3 cellules pour assurer la logistique de l'un de ses clients déjà présent au sein du Parc d'Activité). La création de cette offre de stockage en entrepôt pour produits de grande consommation répond donc à un besoin local, et s'implante à proximité directe du besoin.

Par ailleurs, le site retenu constitue un emplacement privilégié pour l'implantation de ce projet, du fait :

- D'une situation dans un Parc à vocation de projets d'activités économiques, correspondant à la nature du projet ;
- D'un emplacement de choix grâce à la densité des infrastructures routières ;

Cette installation sera exploitée dans le cadre de baux locatifs notamment pour accompagner le développement d'un utilisateur déjà implanté dans le territoire. Le bâtiment permettra l'expédition sur l'ensemble du territoire français. Le projet fera l'objet d'une certification environnementale de type BREEAM.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

D'un point de vue chronologique, la construction de l'entrepôt logistique s'effectuera sur 11 mois environ et consistera à :

- terrasser les terrains ;
- édifier le nouveau bâtiment et locaux annexes ;
- réaliser le raccordement des réseaux ;
- aménager les voies de circulation et les aires de stationnement ;
- aménager les espaces verts.

La volonté de la société VIRTUO est de réaliser des bâtiments respectant l'environnement, les riverains et le personnel de chantier. Ainsi, une charte de chantier propre sera appliquée à l'ensemble des entreprises qui interviendront sur toute la durée du chantier.

Toutes les dispositions seront prises pour limiter les nuisances du chantier. Les mesures suivantes seront notamment appliquées :

- Récupération et traitement des eaux sanitaires ;
- Mise en place des dispositifs de régulation et décantation des eaux pluviales (fossé étanche provisoire) ;
- Mise en place de fosse de nettoyage pour les pneumatiques des véhicules avant leur accès sur la voie publique ;
- Tri et stockage des déchets de chantier dans des bennes et leur évacuation par des sociétés spécialisées ;
- ...

Mesures écologiques : Evitement des linéaires de haies existantes (60 m linéaires uniquement présents)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet de la société VIRTUO est un entrepôt logistique permettant la réalisation d'une activité de préparation de commandes, de stockage et de distribution de matières combustibles relevant de la rubrique n°1510 ICPE (enregistrement).

Il est prévu 20 quais équipés de niveleurs hydrauliques dont 2 quais permettant d'accueillir des véhicules utilitaires.

Pour les besoins de l'activité, le bâtiment sera également composé : - de deux blocs bureaux et locaux sociaux, implantés en façade Ouest ; - d'un ensemble technique abritant deux locaux de charge, une chaufferie permettant le maintien en température du site, un local dédié à la défense incendie du site (sprinkler et poteaux incendies), des locaux électriques (Transfo et TGBT) ; Les engins de manutention utilisés seront électriques.

Le projet intègre l'aménagement des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, tel que les stationnement et espaces de circulation des diverses typologies de véhicules, des ouvrages de gestion des eaux pluviales et des espaces et équipements créés pour la lutte contre l'incendie du projet. Il comprend également l'aménagement d'espaces paysagers qualitatifs destinés à limiter l'impact visuel du projet dans son environnement.

L'exploitation.

Le projet pourra accueillir :

- une centaine d'employés : répartis en équipes en 2x8, voir occasionnellement en 3 x 8, 6j /7 de 06h à 22h
- un trafic PL de l'ordre de 130 PL/jour.

Les employés accéderont via l'entrée principale aux parking puis aux bureaux et locaux sociaux. IL est à noter que les accès VL et PL seront dissociés afin d'éviter les croisements de flux.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Historique réglementaire:

Loi sur l'eau : L'extension du Parc d'activité (Lotissement 4) a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau :

- Autorisation pour la rubrique 2.1.5.0
- Déclaration pour la rubrique 3.2.3.0

Étude d'impact sur l'environnement dans le cadre de la procédure DUP pour l'extension du parc d'activité (Lotissement 4).

Instructions à venir:

Permis construire de l'entrepôt et ses aménagements annexes : environ 31 500m<sup>2</sup> de bâtiments

Dossier ICPE sous le régime de l'Enregistrement répondant aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 modifié par l'arrêté du 24 septembre 2020.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface global de l'emprise foncière	- 64 780m <sup>2</sup>
- Surface bâtiment	- 31 500m <sup>2</sup>
- Surface voiries et PL	- 16 728 m <sup>2</sup>
- Surface bassin infiltrant	- 2 480m <sup>2</sup> de bassin du Parc d'Activité
- Surface espaces verts	- 11 737m <sup>2</sup>
(Les surfaces correspondent à des ordres de grandeur)	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

LA CHEVROLIERE (44)  
Lotissement "PARC d'ACTIVITES DE  
TOURNEBRIDE 4".

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 33' 14 " \_O Lat. 47° 05' 13"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

LA CHEVROLIERE (44)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

/

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-TYPE 1 : N° 520616258 « PRAIRIES ET BOIS TOURBEUX DU MARAIS GATÉ » à 2,8 km au sud du projet -N° 20006647 " LAC DE GRAND-LIEU » à 5,5 km à l'ouest du projet TYPE 2 : N°520013082 FORET DE TOUFFOU à 6 km au nord-est du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors zone de montagne (Altimétrie moyenne 20 m NGF)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche : APB : FR3800316 : Tourbiere De Logne au nord de Nantes à plus de 26 km au nord du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches + distance au projet :  -PNN : Aucun dans la région. -PNR : de Brière FR8000009 (56 531 ha), à 40 km au nord- du projet -RNN : PFR3600048 : Lac de Grand-lieu à dont les limites sont à 8 km à l'ouest du projet -RNR : FR9300128 Lac de Grand-lieu à 5,5 km à l'ouest du projet Site RAMSAR : FR7200014 Lac De Grand-Lieu
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE Loire-Atlantique approuvé 17/12/2020 (échéance 3) (hors aéroport) RD 178 : classement sonore routier : catégorie 2 (250 m) ne concerne pas les limites du site du projet. / Secteur du projet concerné par la zone D : Exposition au bruit faible du PEB de Nantes atlantique approuvé le 17/09/04. La Chevrolière en dehors du Plan de Gène Sonore de l'aéroport Nantes Atlantique en vigueur à compter du 01/07/19. pas de PPB pour l'aéroport.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de site inscrit au patrimoine mondial, monument historique ou abords ou SPR. Monument inscrit le plus proche à 1,1 km à l'ouest du projet (de l'autre côté de la RD178) : Chateau de la Freudière à la Chevrolière : Façades et toitures du château et de ses deux ailes de communs - 10 avril 1990.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'inscrit pas dans une zone humide. Pas de zones humides recensées dans l'inventaire communal de la Chevrolière, ni dans l'inventaire des zones humides probables en Loire-Atlantique (DREAL Pays de la Loire).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de plan prescrit/ approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BASOL : à plus de 3,5 km du projet. SIS : à 3,5 km au nord-ouest du site du projet : SEDV (déconstruction/démolition et de valorisation des déchets) Pollutions sols observées 2011, hydrocarbures, PCB, HAP. BASIAS : PAL4400826 à plus de 1,5 km à l'ouest du site du projet : Forges metallerie : activité terminée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin versant du ruisseau de la Chaussée : (côtes entre 17 et 22,5 m NGF) orientation des pentes du site divisant en 2 sous bassins : -BV direct du ruisseau de la chaussée drainant la partie nord du site -BV du ruisseau de la Grande noé affluent RG du ruisseau de la Chaussée drainant la partie sud du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de captage d'eau potable ou périmètre de protection sur la commune de la Chevrolière.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet en dehors d'un site N2000. Pour information : les plus proches sont: ❖ La ZSC Habitat FFR5200625 Lac de Grand Lieu : à 5,5 km à l'ouest du site d'étude. ❖ La ZPS Oiseaux FR5210008 Lac de Grand Lieu : à 5,5 km à l'ouest du site d'étude. Le projet ne relève d'aucune liste du décret n°2021-365 du 09/04/2010 lié au formulaire simplifié d'évaluation N2000 : Évaluation non nécessaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 5,5 km à l'ouest du site d'étude : Lac de Grand lieu et ses abords. (4449)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau potable issu du réseau communal AEP pour les besoins sanitaires, domestique (destinés aux personnels). La lutte contre l'incendie via le réseau sprinkler et RIA nécessitera un raccordement en eau sur le réseau incendie de la commune. L'activité de stockage ne comporte aucun process nécessitant une consommation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Collecte des eaux pluviales dans bassins existants et rejet au milieu récepteur.  Pas de forage sur site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé selon un équilibre remblais/ déblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé selon un équilibre remblais/ déblais
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des milieux actuels (absence d'arbres et de haies) et compte tenu de l'usage actuel du terrain, les terrains ne sont pas propices au développement d'une faune et d'une flore remarquable ou d'intérêt patrimonial. Cet aspect est renforcé par le contexte local, fortement enclavé par des aménagements urbains ou à vocations industrielles. par ailleurs, les 60 uniques mètres de haies bocagères en bordure ouest seront préservées par le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors site N2000 : à plus de 5,5 km à l'est du site. Les habitats du site du Lac de Grand Lieu sont très différents de l'occupation du sol actuelle au droit du projet (parcelle vierge anciennement agricole, pas de zone humide, peu de haies en bordures, conservées). Le site du projet, inséré dans un contexte urbanisé est très peu favorable à l'accueil d'espèces d'oiseaux ayant servi à la désignation du site N2000 du Lac de Grand Lieu. Le projet n'est pas susceptible d'impacter une espèce N2000. Cf. Formulaire d'évaluation simplifiée N 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante au sein du Parc d'Activité de Tournebride, secteur de développement économique. Le Parc d'Activités est une zone d'activité à vocation de construction pour le développement économique. Les terrains appartiennent à la communauté de communes de Grand Lieu qui souhaite développer des projets d'activités économiques sur ces terrains.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site nucléaire, Seveso, ICPE à proximité. Pas d'axe transport matière dangereuse.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des risques naturels en vigueur à La Chevrolière. Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent) Radon : Faible Séisme Zone de sismicité : 3 Risque retrait gonflement d'argiles : Moyen au droit du projet AP catastrophes naturelles : inondations coulées de boues (3) et mouvements de terrain (1) Risque inondation, mouvement de terrain, cavités, : Non concerné
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Radon : Faible Pas de sols pollués recensés.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues du personnel, des poids-lourds et des interventions des sociétés extérieures d'entretien et de maintenance. Il est estimé les flux liés à l'activité suivants : 130 PL/jour et 100 VL/jour (employés).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du site (stockage) n'est pas bruyante. Les bruits générés sont issus des systèmes de ventilation des locaux et du trafic de VL et PL. Le site étant soumis à la réglementation ICPE, les niveaux sonores imposés par la réglementation seront respectés en limite de propriété et au niveau des ZER. Le projet est localisé au sein d'une zone d'activité. Des nuisances sonores peuvent provenir de la circulation et entreprises voisines.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne générera pas d'odeur particulière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation le projet n'est susceptible de provoquer des vibrations perceptibles par les structures bâties environnantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site sera en fonctionnement 6j/7j, plage horaire : 6h à 22h.</p> <p>Le parking et les façades seront éclairés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Les dispositifs lumineux seront dirigés vers le sol. Il n'y aura pas d'éclairage de façade superflu.</p> <p>Le site est concerné par les émissions lumineuses provenant des entreprises environnantes et de l'éclairage des voiries.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne modifiera pas de façon significative les rejets dans l'Air.</p> <p>L'installation est à l'origine de rejets atmosphériques issues des systèmes de ventilations et de chauffage des futurs bâtiments.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'eaux usées industrielles générées sur le site.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées, traitées par Séparateur d'Hydrocarbures et acheminées dans les bassins existants du Parc d'activité.</p> <p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau EU du Parc d'activité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Eaux usées sanitaires uniquement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les installations et activités du site produiront les déchets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-déchets liés à l'activité de bureau : papier, cartons, plastiques, consommables informatiques (toners, cartouches d'imprimantes...);</li> <li>- déchets liés à l'activité de logistiques : déchets organiques, palettes en bois et autres plastiques, cartons, ...</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement du projet au cœur du Parc d'activité de Tournebride phase 4 est constitué de bâtiments d'activités et tertiaires récents. Il ne portera pas atteinte à un patrimoine architectural, culturel ni archéologique et s'intégrera à la charte Architecturale du Parc d'Activité. Concernant le paysage, le terrain est actuellement en prairie de fauche ne comportant pas d'arbre à fort développement ni de haie notable. Le projet valorisera les surfaces perméables et développera la trame verte par un maillage de haies bocagères (essences locales) d'espaces libres, doublés d'un système hydrique paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aménagement d'anciennes parcelles agricoles. Modification d'usage déjà intégrée dans le PLU de La CHEVROLIERE : Zone 1AUe correspondant à la zone d'extension Tournebride 4, rendue urbanisable depuis que les VRD ont été réalisés.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Urbanisation des secteurs du Parc d'activité ouverts à l'urbanisation.  
Prévus dans le PLU de La Chevrolière et ayant fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement lors de la procédure DUP.

Aucun autre projet susceptible de créer des effets cumulés avec le projet au sens de l'article R.122-5 II e) du Code de l'environnement :

A savoir :

" doivent être pris en compte les autres projets existants ou approuvés qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- Ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- Ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public."

Aucun projet répondant à ces critères n'a été identifié sur les communes comprises dans un rayon de 2 km autour du projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Pas d'incidence transfrontalière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- pas de production d'eaux usées industrielles
- traitement des eaux pluviales de voiries par séparateur hydrocarbures
- rétention des eaux d'extinction sur le site
- préservation des 60m de haies existantes, aménagements favorables à la biodiversité (voir traitement paysager)
- réduction de la vitesse des PL sur le site et optimisation des tournées
- récupération partielle d'eaux pluviales de toitures pour les sanitaires et l'arrosage de quelques végétaux
- Production d'énergie d'origine renouvelable : panneaux solaires en toiture du bâtiment
- Intégration paysagère du site, traitement des façades sobre et harmonieux,
- Aménagements paysagers : Il visera à valoriser les surfaces perméables et développer une trame verte constituée d'un maillage de haies bocagères et d'espaces libres permettant la recolonisation par la biodiversité locale dans un écrin paysager, à base d'essences locales.
- Gestion des matériaux in situ lors des terrassements (Bilan déblai/remblai neutre).

Par ailleurs, le projet fera l'objet d'une demande d'Enregistrement au titre des ICPE. Les aspects santé et risques industriel seront traités au sein de ce dossier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension du parc d'activité a été intégrée au PLU et a fait l'objet d'une étude d'impact (DUP) et d'un dossier d'autorisation loi sur l'eau, arrêté par AP.

Le projet n'implique pas de nouvelles incidences sur l'environnement, le seul enjeu sensible est relatif à la destruction des 60 uniques mètres haies existants qui seront évitées. Au regard du contexte local et des impacts du projet, une évaluation environnementale ne semble pas pertinente pour le projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Sans objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

31 mars 2021

Signature

